
Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE-DU-NORD)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 49

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 46

Membres présents : 39

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Fabrice LACOUR (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Luc BROUTA (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Vice-Président, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. James NAGELS (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Conseiller communautaire, M. Florent PASEK (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Vice-Président, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Vice-Président, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE-DU-NORD) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, Mme Anne LEMAY (NIVELLE) - Vice-Présidente, Mme Muriel CAUDRON MIENS (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) - Vice-Président, M. Sylvain RICHE (WASNES-AU-BAC) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) est arrivée à 16h14 ; elle a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/110B.

M. Salvatore Castiglione (WALLERS-ARENBERG) est arrivé à 16h14 ; il a pris part à la discussion et au vote pour son compte et pour le compte de M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) à partir de la délibération n°26/110B.

M. Florent PASEK (HÉRIN) a donné pouvoir à M. Éric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) jusqu'à son arrivée à 16h34 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°26/121B.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 7

Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Anne LEMAY (NIVELLE), M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT)

Membres absents excusés : 3

M. Éric GRANATO (ABSCON), M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Jimmy LAURENT (THIANT)

DÉLIBÉRATIONS

26/109B Convention opérationnelle avec l'EPF relative au portage foncier de l'opération "Raismes bâtiment industriel - Rue Henri Durre" : Avenant n°1

La Commune de Raismes, l'Etablissement Public Foncier (EPF) et La Porte du Hainaut ont signé une convention opérationnelle en février 2024 pour permettre la préemption des parcelles de l'ancien site industriel délaissé STEMAT JANSEN et SI2D situé rue Henri Durre à Raismes.

La reconversion de ce site s'inscrit dans un enjeu plus large de renouvellement du cœur de ville de Raismes. Les éléments de programme envisagés sont liés à l'urbanisation existante : l'agrandissement de la médiathèque, de la salle des sports et du parc, l'installation d'activités artisanales ou commerciales de proximité et la création d'une offre de logements notamment à destination des personnes âgées.

Pour permettre la réalisation de ce programme, il est nécessaire de réaliser des travaux de démolition et de dépollution dont le principe était prévu dans la convention initiale. Toutefois, le périmètre des travaux et leur montant doivent être fixés par voie d'avenant.

L'EPF procèdera à la démolition des bâtiments et à la dépollution du sol, le rendant compatible avec un usage industriel ou économique conformément à ses obligations. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000 € HT. L'EPF participe au financement de ces travaux à hauteur de 80 % soit 960 000 € HT. Le différentiel (240 000 € HT) sera intégré au prix de revient final à la cession du bien à l'opérateur retenu par la commune en accord avec La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant correspondant.

Adoptée à l'unanimité

26/110B Rachat du patrimoine SIA Habitat par SIGH : Transfert de décision de financement et convention d'octroi

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, en 2022 et 2024, La Porte du Hainaut a financé la construction de 25 logements situés Rue du Bruille à Wallers, par SIA Habitat. En raison de fouilles archéologiques, la construction de ces logements n'a pas démarré.

Début 2026, SIA a transféré l'ensemble du patrimoine présent sur La Porte du Hainaut à SIGH. Cette opération sera donc réalisée par SIGH.

Cependant, les décisions de financement et la convention financière restant au nom de SIA, le nouveau bailleur ne peut en bénéficier.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser le transfert des décisions de financement DF225116 et DF244301, ainsi que des conventions d'octroi CV230044 et CV240684 établies au nom de SIA Habitat au bénéfice de la Société Immobilière du Grand Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents juridiques et financiers se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

26/111B Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou d'agrèments pour le logement social

La délibération aborde l'octroi de subvention pour le logement social pour ce début d'année 2026.

Maisons et Cités a déposé une demande de financement pour une opération de construction de 56 logements sociaux sur la commune de Trith-Saint-Léger. Cette dernière a été instruite techniquement et financièrement par la Direction Habitat.

Opération	Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb PLAI dont RO	Nb PLUS dont RO	Nb PLS	Nb PSLA	Nb PAM	Nb PALUL OS FNAP	Sub_Etat	Sub_La Porte du Hainaut
construction	603_001_A	2026	TRITH SAINT LEGER	rue Henri Durre	Maisons & Cités	17	27	12	0	0	0	124 884,00 €	105 000,00 €
TOTAL						17	27	12	0	0	0	124 884,00 €	105 000,00 €

Les subventions indiquées sont des subventions maximum et prévisionnelles.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'Etat et pour le compte de La Porte du Hainaut, au titre des aides complémentaires, les subventions et agrèments portant sur les opérations de logements sociaux, dont le détail est annexé à la présente délibération, conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant de l'article D.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.
- d'acter que l'opération millésimée ALS26 est portée à 105 000 €. L'opération millésimée DALP26 est, quant à elle, portée à 124 884 €. Dans le cadre du Budget Primitif 2026, les Autorisations de Programme (AP) 703 (programme ALS, pour le compte de La Porte du Hainaut) et 704 (DALP, pour le compte de l'Etat) feront l'objet d'une actualisation, par délibération, afin de tenir compte de ces montants.

Adoptée à l'unanimité

26/112B Contrat Quartiers 2030 - Poursuite du financement du dispositif Soutien aux Initiatives de Proximité (SIP) : Reconduction de la convention et subvention à l'association STAJ Nord Artois pour le 2nd semestre 2026

Le Contrat Quartiers 2030 adopté par le Conseil Communautaire en avril 2024 apportait plusieurs innovations par rapport au contrat de ville précédent, notamment sur les dispositifs financiers complémentaires à l'appel à projets annuel.

Parmi ceux-ci, le dispositif dénommé « Soutien aux Initiatives de Proximité » visant à faciliter l'accès aux crédits Politique de la Ville pour les petites associations de proximité essentiellement administrées par des bénévoles. Cette approche permet de diversifier les actions au bénéfice des habitants et habitantes des quartiers et aider à la qualification du tissu associatif du territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, le soutien par projet s'élève à 1 000 € minimum et 5 000 € maximum. Les projets doivent s'inscrire dans les priorités inscrites au Contrat Quartiers 2030.

Depuis 2025, le STAJ Nord Artois anime ce dispositif en étroite association avec l'équipe Politique de la Ville de La Porte du Hainaut et permet l'attribution de l'aide aux associations retenues lors des comités d'attribution mensuels, présidés par la Vice-Présidente en charge de la Cohésion Territoriale et de la Participation Citoyenne et le Président de la commission thématique correspondante.

Au cours de cette année 2025, 25 associations du territoire ont bénéficié d'une information personnalisée et 15 projets ont été financés, pour un montant total de 53 409 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association STAJ Nord Artois une subvention de 15 000 € pour poursuivre l'expérimentation du Soutien aux Initiatives de Proximité pour une période de 6 mois.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2026 et sont affectés à la ligne de gestion DPV-52-65748-CS-SOUT_ASSO du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/113B Stratégie Jeunesses Éducation Populaire 15-25 ans - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) : Cotisation 2026 et subvention

Dans le cadre de la Stratégie Jeunesses 15-25 ans, La Porte du Hainaut poursuit son engagement en faveur du dispositif Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) porté par l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (OVJS).

Le CLAP constitue un outil d'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 30 ans dans la structuration et la réalisation de leurs projets, qu'ils soient économiques, solidaires, socio-culturels, artistiques, sportifs ou liés à des séjours autonomes. Le dispositif repose à la fois sur un accompagnement technique individualisé et sur l'attribution d'aides financières adaptées à la nature des projets.

Depuis 2023, La Porte du Hainaut a fait le choix d'un portage intercommunal du dispositif en cotisant directement auprès de l'OVJS pour les communes adhérentes. Une première phase d'expérimentation menée sur les communes relevant de la Politique de la Ville avait permis de démontrer l'intérêt et la pertinence du dispositif sur le territoire.

21 communes de La Porte du Hainaut ont déjà intégré le réseau : Abscon, Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Hasnon, Haveluy, Hérin, La Sentinelle, Lecelles, Lourches, Marquette-en-Ostrevant, Mortagne-du-Nord, Raismes, Roeux, Saint-Amand-les-Eaux, Thiant, Trith-Saint-Léger, Wallers-Arenberg et Wavrechain-sous-Denain.

Le bilan présenté pour l'année 2025 confirme l'importance du CLAP sur La Porte du Hainaut.

Près de 60 jeunes ont été accompagnés et 28 d'entre eux ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de leurs projets.

Au regard de cette dynamique positive, cinq nouvelles communes ont souhaité intégrer le dispositif en 2026 : Avesnes-le-Sec, Haulchin, Hélesmes, Lieu-Saint-Amand et Neuville-sur-Escaut.

En complément de l'appui et de l'accompagnement aux porteurs de projet, La Porte du Hainaut participe aussi depuis 2023 au soutien d'un montant de 4 000 €, permettant au CLAP de verser des aides financières correspondant à la famille des projets solidaires, socio-culturels, artistiques et sportifs.

Le Bureau Communautaire décide :

- de poursuivre l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'Office du Valenciennois de la Jeunesse et des Sports pour la mise en œuvre de la convention.
- d'approuver le versement d'une cotisation d'un montant de 20 249,85 € à l'association Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports au titre du fonctionnement 2026 du Comité Local d'Aide aux Projets.
- d'attribuer à l'association Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports une subvention d'un montant de 4 000 € consacrée aux soutiens des projets solidaires, socio-culturels, artistiques et sportifs, projets portés par des jeunes résidant exclusivement sur le territoire de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer ladite convention et ses éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits dédiés à la dépense de la cotisation pour l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'Office du Valenciennois de la Jeunesse et des Sports ont été prévus au Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion JEU-52-6281-CS-COT_JEU.
- d'acter que les crédits dédiés à la dépense de versement de la subvention à l'association Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports pour des bourses socio-culturelles ont été prévus au Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT_JEU.

Adoptée à l'unanimité

26/114B Projet "Un toit ensemble" La Croix Rouge : Soutien financier au fonctionnement d'un centre d'hébergement situé à Escautpont pour l'année 2026

En novembre 2025, la Fondation pour le Logement des Défavorisés publiait son 30^{ème} rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, mettant en avant la vulnérabilité économique et sociale des mal-logés, accentuée par l'inflation.

La difficulté de parcours d'accès à un logement digne a souvent pour conséquence un maintien dans la rue des personnes sans domicile fixe. La Fondation estime d'ailleurs leur nombre à 350 000 en France en 2025, un chiffre élevé qui continue d'augmenter chaque année.

La Croix-Rouge Française gère pour notre secteur 94 places d'hébergement pour venir en aide à ces personnes, permettant ainsi de mettre chaque année des centaines d'individus à l'abri.

Cependant, les personnes accompagnées d'un animal qui préfèrent renoncer à l'hébergement si l'animal n'est pas accepté, demeurent exclues de l'essentiel de ces dispositifs.

En réponse à cette problématique, La Croix-Rouge a créé le dispositif « Un Toit Ensemble ». Soutenu par La Porte du Hainaut depuis 2024 et autrefois installé à Trith-Saint-Léger, le dispositif a déménagé à Escautpont, dans une maison plus grande et plus adaptée aux enjeux de l'arrondissement.

Concrètement, ce dispositif vise d'une part, à accueillir toutes personnes en demande d'hébergement avec son animal de compagnie, 24h/24 et 7j/7 et d'autre part, de sortir ces personnes de leur situation par un accompagnement socio-administratif.

La maison hôte dispose de 9 chambres pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes. En 2025, le dispositif avait accueilli 40 personnes et 43 animaux.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association Croix Rouge Française une subvention de 15 000 € pour le dispositif « Un toit ensemble » au titre de l'année 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont à la ligne de gestion CS-52-657358-SOUT_CS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/115B Ateliers Chantiers d'Insertion : Subventions de fonctionnement 2026

Depuis 2014, en complément des financements des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), La Porte du Hainaut, via le service Insertion Emploi, propose d'accompagner les associations œuvrant au bénéfice des habitants dits « les plus éloignés du monde du travail ».

Les structures ACI et le PLIE de La Porte du Hainaut travaillent conjointement afin de faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes les plus en difficultés sur le territoire.

La Porte du Hainaut octroie une subvention aux structures ACI qui interviennent sur le territoire et qui ont répondu à l'appel à projet « Insertion emploi, développement économique et cohésion sociale ». Les structures retenues pour l'année 2026 représentent une enveloppe globale de 195 000 €. Il s'agit des associations AGEVAL, ENVIE NORD, IRIS ENVIRONNEMENT, CAPEP, ESPOIR AVENIR, POINFOR et LA CLEF DU PERMIS.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association AGEVAL une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Accompagner pour réussir son insertion professionnelle ».
- de verser à l'association ENVIE NORD une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Professionnaliser la gestion des pièces détachées pour développer l'activité de réparation d'Envie Nord à Raismes ».
- de verser à l'association IRIS ENVIRONNEMENT une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Accompagnement renforcé des bénéficiaires en ACI sur les métiers Espaces verts et hygiène et propreté ».
- de verser à l'association CAPEP :
 - ✓ une subvention de 20 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Remise sur les rails Denain »,
 - ✓ une subvention de 30 000 € pour l'action « Réseau Conseil Apprentissage ».
- de verser à l'association ESPOIR AVENIR une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Accompagnement socio professionnel des personnes éloignées de l'emploi avant, pendant après le chantier d'insertion ».
- de verser à l'association POINFOR une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « TEXTIMAGE POINFOR ».
- de verser à l'association LA CLEF DU PERMIS une subvention de 20 000 € pour l'action « Feu Vert ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs avec AGEVAL, ENVIE NORD, IRIS ENVIRONNEMENT, ESPOIR AVENIR, POINFOR, et CAPEP, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés aux lignes de gestion ESS-65-65748-DAE-INSERT pour les Ateliers Chantiers d'Insertion, et DIE-251-65748-DIE-SOUT_IE pour les actions de levée des freins à l'insertion, du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/116B BGE Hauts-de-France - Poursuite de l'expérimentation du Bus de l'Entrepreneuriat dans les territoires ruraux de La Porte du Hainaut : Subvention de fonctionnement 2026
--

Le réseau d'entrepreneurs BGE Hauts-de-France, avec son antenne basée à la Ruche de Denain propose à La Porte du Hainaut de compléter les actions mises en place dans les communes en Politique de la Ville, avec une action ciblée dénommée le Bus de l'Entrepreneuriat, particulièrement adaptée au territoire.

Le Bus de l'Entrepreneuriat a ainsi vocation à répondre au plan d'actions proposé dans le cadre du diagnostic territorial sur la pauvreté en milieu rural notamment de s'assurer que l'offre d'aide à l'entrepreneuriat est connue et accessible aux habitants des territoires ruraux.

L'ambition de l'action est d'aller au-devant des habitants afin de leur proposer un premier contact pour aborder l'éventualité d'un projet entrepreneurial.

Avec un objectif de sensibilisation de 40 personnes minimum pour la tournée de 2025, le dispositif a réussi à toucher 42 personnes dont 55 % des participants ont entamé une suite de parcours d'accompagnement à la suite de leur passage dans le bus.

20% se sont engagés dans une formation certifiante pour consolider leurs compétences entrepreneuriales.

Pour 2026, il est proposé de poursuivre cette action d'aller-vers en faveur des habitants des territoires ruraux en proposant une suite à l'expérimentation tenue en 2025 avec une nouvelle campagne du Bus de l'Entrepreneuriat qui se déroulera à partir de septembre 2026 sur une durée de 15 jours consécutifs avec 2 passages dans les communes identifiées.

La liste des communes sollicitées reste identique à celle de 2025 afin de créer une dynamique récurrente de l'évènement : Abscon, Bouchain, Château-L'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Haspres, Maulde, Mastaing, Mortagne-du-Nord, Lieu-Saint-Amand, Thiant et Thun-Saint-Amand.

Une action complète de communication sera organisée préalablement à chaque passage. L'ambition étant de sensibiliser 40 à 50 habitants pour cette campagne 2026.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association BGE Hauts-de-France une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour la poursuite du dispositif « Bus de l'Entrepreneuriat ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à cette délibération.
- d'acter que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion 52-65748-CS-SOUT_RUR du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/117B Parc d'Activités "Plouich" à Raismes - Acquisition d'un terrain non bâti à la SCI LA ROUGEVILLE (AW 324 et 416)

Dans le cadre du projet de requalification de la Zone d'Activités du Plouich à Raismes, La Porte du Hainaut a constaté qu'une partie des voiries de la zone appartient actuellement à la SCI LA ROUGEVILLE. Afin d'assurer une gestion cohérente et globale du futur aménagement, la collectivité souhaite devenir propriétaire de l'ensemble des voiries concernées.

Pour cela, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée AW n°324, d'une surface de 446 m², ainsi qu'une partie de la parcelle AW n°416, représentant environ 2 150 m², sous réserve d'arpentage. Le montant total de cette acquisition a été fixé à 30 000 € HT.

Les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront pris en charge par La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition auprès de la SCI LA ROUGEVILLE, dans les conditions exposées ci-dessus, des parcelles cadastrées section AW n°324, d'une surface de 446 m² et AW n°416 partie pour une surface d'environ 2 150 m², sous réserve d'arpentage, sur la commune de Raismes, au prix de 30 000 € hors frais. Le montant éventuel de la TVA sera ajouté au prix d'acquisition. Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront supportés par La Porte du Hainaut.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature pour l'acte authentique qui ne serait pas signé dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les actes authentiques et/ou les avants contrats nécessaires à la réalisation de ces transactions et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 632-2113-PLOUI-DAE-FON_RZAE du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/118B Parc d'Activités "Plouich" à Raismes - Cession d'un terrain partiellement bâti à la SCI LA ROUGEVILLE (AW 234, 244, 245 et 246)

La société HIOLE INDUSTRIES, implantée sur la Zone d'Activités du Plouich à Raismes, connaît actuellement un développement de son activité, accompagné d'une augmentation de ses effectifs. Afin de répondre au besoin croissant de stationnement, il est proposé de céder plusieurs parcelles à la SCI LA ROUGEVILLE, qui porte le foncier de l'entreprise.

Cette cession concerne les parcelles cadastrées AW 234, 244, 245 et 246, pour une surface totale de 996 m². Le montant global de la vente s'élève à 46 494,79 € HT, soit environ 46,68 €/m², hors frais.

Le projet prévoit la création d'un parking intégré à son environnement et cohérent avec la requalification en cours de la Zone d'Activités du Plouich. Le futur aménagement devra être similaire au parking déjà réalisé sur la parcelle voisine appartenant à la SCI LA ROUGEVILLE. Toute modification du projet devra toutefois recevoir l'accord préalable de La Porte du Hainaut afin de garantir une harmonie paysagère de l'ensemble.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la cession à la SCI LA ROUGEVILLE, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, des parcelles cadastrées section AW n°234, 244, 245, 246, d'une surface totale de 996 m², sur la commune de Raismes, au prix de 46 494,79 € HT, hors frais, pour la réalisation d'un parking en cohérence avec le projet de requalification de la Zone d'Activités du Plouich à Raismes. La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront par la SCI LA ROUGEVILLE.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature pour l'acte authentique qui ne serait pas signé dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les actes authentiques et/ou les avants contrats nécessaires à la réalisation de ces transactions et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_PLOUI du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/119B Convention Mission Bassin Minier : Subvention pour l'année 2026

La Mission Bassin Minier est une association œuvrant à la conservation, au développement et à l'aménagement des territoires du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais. Elle assure depuis 2013 la gestion de la reconnaissance internationale de l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette structure est un outil d'ingénierie transversal pour l'aménagement et le développement au service des territoires du Bassin Minier. A ce titre, l'action de la Mission s'inscrit en continuité du Projet de Territoire de La Porte du Hainaut. En effet, l'identité minière de l'Agglomération est encore visible au travers d'un patrimoine architectural exceptionnel (53 des 353 biens inscrits au Patrimoine mondial) mais également par des disparités socio-économiques persistantes, notamment dans les territoires du corridor minier.

En 2026, le programme d'actions de la Mission se décline en quatre objectifs stratégiques :

- Assurer la gestion de l'inscription du Bien au patrimoine mondial,
- Accompagner la rénovation des cités minières, en lien avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM),
- Accompagner la transition en faisant appel aux paysages du Bassin Minier comme levier de développement territorial,
- Contribuer au rayonnement des bonnes pratiques du Bassin Minier à l'international.

Le territoire de La Porte du Hainaut est un partenaire historique de cette structure. A ce titre, il est proposé de poursuivre ce partenariat pour 2026 en formalisant une convention d'objectifs et de moyens.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens 2026.
- d'autoriser le versement à la Mission Bassin Minier de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026 pour un montant de 47 674 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs 2026 et les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion 64-65748-TOU-MBM au Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/120B Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) : Association AFEJI - Subvention pour l'action "Van des possibles" de la Maison des Adolescents du Valenciennois

De par sa compétence en Politique de la Ville, La Porte du Hainaut soutient de nombreuses actions de développement social dans les quartiers prioritaires. Dans un souci de traitement équitable des habitants de La Porte du Hainaut, elle souhaite aussi porter un regard sur les fragilités des territoires ruraux et leurs spécificités comme l'isolement, la mobilité, l'accès aux droits et la rareté des services à la population.

C'est pourquoi, un diagnostic sur la pauvreté en milieu rural a été réalisé en 2024, préconisant notamment l'expérimentation de nouvelles actions.

C'est ainsi, qu'a été déployé en juin 2025 le Van des Possibles. Cofinancé en 2025 par La Porte du Hainaut et le Pacte des Solidarités, à hauteur de 15 000 € chacun, cette démarche portée par l'association AFEJI se développe sous forme d'un lieu d'écoute mobile à l'attention des jeunes de 11 à 21 ans et de leurs familles.

Animé par une équipe composée de deux travailleurs sociaux, il représente un outil innovant pour proposer un accompagnement au regard des besoins des jeunes et au plus proche de leurs lieux de vie, en levant le frein de la mobilité.

Le Van des Possibles, depuis sa mise en route en juin 2025, a accueilli 209 jeunes en entretien individuel. Ces rencontres individuelles ont permis, notamment, le repérage de situations de souffrance et le repérage précoce de situations à risque.

Le bilan 2025 renforce la conviction de poursuivre ce dispositif dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale de La Porte du Hainaut, dans son axe « santé mentale et prévention ».

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 31 590 € à l'association AFEJI pour la poursuite de l'action « Van des Possibles » de la Maison des Adolescents.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion SANT-65-412-65748-SOUT_CLSM du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/121B Renouveaulement du dispositif d'aides financières en faveur des mobilités actives à destination des habitants - Année 2026

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour accompagner les habitants vers des mobilités actives et décarbonées, La Porte du Hainaut a mis en place depuis 2022 un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, neufs ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique. Ce dispositif a évolué en 2024 pour prendre en charge la réparation, ainsi que l'achat d'équipements de sécurité et/ou de transport.

Concernant la réparation, la prise en charge est de 100 € maximum, sur présentation d'une facture. Lors de cette réparation ou lors de l'achat d'un vélo, le bénéficiaire pourra profiter d'une aide supplémentaire allant jusque 40 € pour acheter des équipements complémentaires de transport et/ou de sécurité.

Il n'est pas proposé de changer les modalités des conditions d'octroi de l'aide pour l'année 2026. Une clarification est cependant apportée pour que les potentiels bénéficiaires sachent qu'il est possible d'acheter un vélo adapté, permettant aux personnes à mobilité réduite d'utiliser le vélo pour leurs déplacements. Même précision pour le vélo de type Gravel.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2026, du dispositif d'aide en faveur des mobilités actives selon les modalités présentées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion MOB_DUR-87-65741-AMT-AIDE_VELOS.

Adoptée à l'unanimité

26/122B Mobilité douce - Véloroute de la Scarpe : Acquisition d'un terrain non bâti situé lieu-dit Les Quatorze à Saint-Amand-les-Eaux (D 68)

Dans le cadre de son projet de développement des mobilités douces sur le territoire, La Porte du Hainaut a mis en place un schéma cyclable comprenant 6 véloroutes dont celle de la Scarpe. Pour assurer la continuité de cette dernière de manière sécurisée, il convient d'intervenir sur des parcelles voisines au chemin du halage à Saint-Amand-les-Eaux afin de poursuivre la création de la véloroute.

La création de la véloroute sur ces parcelles permettra aux cyclistes d'éviter d'emprunter les rails du « petit train » à usage touristique qui se situent sur le chemin du halage.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé lieu-dit Les Quatorze à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section D n°68, d'une superficie de 2 685 m² sous réserve du bornage, au prix de 1 €/m², soit un prix prévisionnel de 2 685 €. La transaction n'est pas assujettie à la TVA. Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront supportés par La Porte du Hainaut.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avant contrat (compromis de vente ou promesse de vente), ses éventuels avenants sans incidence financière, l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à la dépense d'acquisition seront à prévoir à la Décision Modificative 2026 et seront affectés à la ligne de gestion MOB_DUR-87-2111-AMT-VR04-DEP_DOUX du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/123B Groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut : Soutien à l'animation commerciale 2025

Né, en 1999, de la volonté de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Hainaut, le groupement des animateurs du commerce et des métiers du Hainaut Valenciennois, appelé Groupement des Unions Commerciales du Grand Hainaut, réunit commerçants, artisans et prestataires de services aux particuliers sur les territoires de l'Avesnois, du Cambrésis et du Valenciennois.

Ce groupement vise à renforcer et développer les unions commerciales du territoire de façon à valoriser et promouvoir le commerce de proximité en zones urbaines et rurales au moyen notamment d'une animation commerciale d'ampleur et clé en main.

L'édition de 2025 s'est tenue du 10 au 28 mai et avait pour thème « 25 ans à vos côtés ». Elle a bénéficié à 176 boutiques réparties dans les 8 unions commerciales, ainsi qu'aux commerçants volontaires de 6 villes de La Porte du Hainaut sans union commerciale. Ce sont 28 000 bulletins qui ont été distribués aux clients de La Porte du Hainaut durant cette quinzaine. Une remise officielle des gros lots est venue clôturer l'animation le lundi 23 juin 2025.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € au profit du groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut à la suite de la réalisation de l'animation commerciale de 2025 « 25 ans à vos côtés ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 632-65748-DAE-COMRC_ARTI.

Adoptée à l'unanimité

26/124B ESS - Association PHARE - Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Auton'hommes : Subvention et convention annuelle d'objectifs 2026

L'association PHARE est un collectif d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui anime le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) – Auton'Hommes. Ce dispositif vise à créer des synergies entre les entreprises, les collectivités et les habitants sur cinq territoires du Hainaut-Cambrésis, dont La Porte du Hainaut. Cette dernière soutient financièrement et techniquement le PTCE depuis 2023.

Ce renouvellement de partenariat s'inscrit dans une continuité des actions initiées telles que la poursuite de la structuration des réseaux ESS, le déploiement d'une offre de mobilité solidaire (Solimob), ainsi que des projets liés au numérique responsable et à l'alimentation de proximité. De nouvelles missions d'appui à l'émergence de projets et à l'élaboration des politiques publiques sont également souhaitées, dans la perspective d'une harmonisation des objectifs du PTCE à l'échelle des cinq territoires en 2027.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association PHARE pour la mise en œuvre du PTCE Auton'Hommes au titre de l'année 2026, par le biais d'une convention annuelle d'objectifs. Un premier versement de 10 000 € sera réalisé à la signature de la convention puis, un second versement de 15 000 € sera réalisé en 2027 sur présentation des bilans financiers et d'activités.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération et notamment à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association PHARE ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion ESSE-65748-ESS-DAE-PHAR26.

Adoptée à l'unanimité

CALENDRIER

Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**
Mercredi 2 septembre 2026 à 12h00
- **Bureau Communautaire**
Lundi 12 octobre 2026 à 16h30
- **Conseil Communautaire**
Lundi 12 octobre 2026 à 18h00

12

Fait à Wallers, le lundi 22 juin 2026

Affiché et publié le 01/07/2026

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



01/07/2026
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut

Aymeric ROBIN


Le Secrétaire de séance,

M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE-DU-NORD)